



PROCES – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 12 JUN 2025 -

L'an deux mil vingt-cinq, le douze juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bouresse, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude LUTEAU.

Étaient présents : Mmes **BERNARD** Agnès, **DUPUIS-SAULET** Flavie, **ISSOIRE** Marie-Hélène, **ROLLIN** Stéphanie, MM. **LUTEAU** Jean-Claude, **BANVILLE** Patrice, **BLAIN** Peter, **DEBIAIS** Thierry, **DESROCHE** Arnaud, **DUVERGER** Christian, **FERRON** Jean-Marie et **JALLADEAU** Patrick.

Était excusé : -

Était absente : Mme **DA MOTA** Christelle.

Date de convocation : le 6 juin 2025 Affiché en mairie : le 6 juin 2025	Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13 Nombre de conseillers présents : 12 Nombre de votants : 12
M. DUVERGER Christian a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.	

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 17 avril 2025. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025-35 (12/06)

Département : Demande de subvention Activ 3 pour 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'opportunité de bénéficier du Conseil Départemental de la Vienne, au titre du programme ACTIV, d'une subvention pour aider au financement des projets locaux dans les communes de moins de 3 500 habitants,

Monsieur le Maire propose de solliciter la subvention pour le projet de construction du local de stockage annexé à la salle des Fêtes.

Considérant l'information reçue des services du Département de la Vienne sollicitant dorénavant une délibération portant sur le projet incluant le plan de financement établi en HT et sans décimale.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

 PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL Projet : Construction d'un local de stockage				
Coût de l'opération	Montant HT (€)	Financement	Montant (€)	%
		Aides publiques :		
• Travaux :	37 719	• Région		
<i>construction local de stockage</i>	37 719	• Département - Activ 3	14 100	37
		• CCGV - Fonds de concours 23/26	10 000	27
		Autofinancement :		
		• Fonds propres	13 619	36
Coût total HT	37 719	Coût total HT	37 719	100
TVA	7 544			100
Coût total TTC	45 263			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ sollicite le concours financier du Conseil Départemental de la Vienne au titre du volet 3 du dispositif ACTIV pour l'année 2025, d'un montant de 14 100 €, pour les travaux de construction du local de stockage de la salle des Fêtes,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2025-36 (12/06)

CCVG : attribution de compensation 2025 (régularisation 2024 coût service instruction du droit des sols et actualisation volontariat contingent incendie 2025).

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer sur deux éléments composant l'attribution de compensation 2025 :

- D'une part, la régularisation 2024 du coût du service instruction du droit des sols qui fait suite à la validation du rapport de la CLECT approuvant le mode de calcul de ce coût.
- D'autre part, la part variable qui concerne le contingent incendie 2025.

Pour ce qui concerne le coût du service instruction du droit des sols, calculé pour 2024 concernant notre commune celui-ci s'établit à la somme de **3 141,31 €**

Et concernant la part variable 2025 du contingent incendie, elle s'élève à la somme de **10,10 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ valide les montants ci-dessus et qui seront actualisés sur l'attribution de compensation 2025.

N° 2025-37 (12/06)

CCVG : approbation du rapport d'activités 2024

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L5211-39 ;

Vu le rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes Vienne et Gartempe reçu le 22 mai 2025 ;

Monsieur le Maire expose les éléments principaux contenus dans ce rapport.

Après cet exposé, le Conseil Municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activités 2024 de la Communauté de communes Vienne et Gartempe.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ prend acte du rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes Vienne et Gartempe,
- ✓ réitère son souhait de voir diffuser à l'ensemble des élus du territoire ce document en version numérique (lien à télécharger),
- ✓ autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant

N° 2025-38 (12/06)

Camping municipal : déclassement suite à désaffectation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2141-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants relatifs aux biens des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 décembre 2004 portant sur la désaffectation partielle du camping municipal, sur la suppression et le transfert du patrimoine du caravanning ;

Considérant que la parcelle cadastrée section D 723, d'une superficie de 12933 m², correspondant à une partie du camping municipal situé rue des Ecoles à Bouresse, n'est plus utilisée pour l'exploitation touristique ou l'accueil du public,

Considérant que cette partie du camping a été formellement désaffectée et qu'elle a perdu son caractère de service public, condition préalable à son déclassement du domaine public communal,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au déclassement de cette portion afin de permettre sa cession ou une réaffectation à un autre usage,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE :

Article 1 : de constater la désaffectation effective de la parcelle cadastrée section D 723, d'une superficie de 12933 m², anciennement affectée au camping municipal.

Article 2 : de prononcer le déclassement de ladite parcelle du domaine public communal, celle-ci n'étant plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la régularisation de ce déclassement, y compris les mesures de publicité et de mise à jour cadastrale.

Article 4 : de préciser que ce déclassement permettra ultérieurement la cession, la location ou la réaffectation de cette parcelle à d'autres fins dans l'intérêt de la commune.

Article 5 : La présente délibération sera affichée et publiée conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans les conditions prévues par le Code de justice administrative.

Point sur les commissions :

1/ Voies et Réseaux :

✓ Rue des platanes : une réunion s'est tenue ce jour avec M. Bardou du Département, SRD et la Sté Ancelin pour programmation de travaux de la rue des Ecoles (entre boulangerie et carrefour). Un problème de coordination persiste. Il avait été bien établi que la Commune souhaitait une tranchée commune et travaux conjoint afin de limiter les impacts sur les usagers et les couts. Le Département nous informe que les travaux d'enrobés sont budgétisés pour la partie haute de la RD 8 (entre la boulangerie et le carrefour RD 12) pour septembre 2025 et que par conséquent ne seront pas décalés. Pour mémoire, les travaux de la rue des platanes sont programmés pour cet hiver (fin 2025 début 2026).

✓ Carrefour rue de la Coutelle / Lavaud : suite à la réunion du 29 avril dernier, l'entente trouvée a été mise en œuvre. M. Delage a fourni les matériaux, la Commune prend en charge l'intervention de l'entreprise Musard et la CCVG finance la partie haute en partant vers Lavaud.

✓ Mobilier urbain : plusieurs accrochages ont eu lieu avec des véhicules. Les barrières de protection devant l'école et un potelet de voirie en face de l'épicerie. Les 2 affaires sont en cours de traitement pour réparation.

2/ Bâtiments :

✓ Mairie : réception d'un devis pour la réfection de la façade médiathèque/mairie/apc. Celui-ci est validé.

✓ Patrick Jalladeau informe que la climatisation de l'Epicerie sera installée à partir de lundi prochain. La traversée de toiture a déjà été réalisée.

3/ Espaces publics :

✓ Antenne mobile : une visite d'inspection du chantier a eu lieu le jeudi 5 juin. Les géomètres nous ont informé qu'un riverain a refusé de signer le procès-verbal de bornage, un procès-verbal de carence sera alors établi sans compromettre la procédure.

✓ CAUE : nous recevrons courant septembre le compte rendu du travail en résidence qui a eu lieu du 19 au 21 mai. Il est prévu une présentation lors du conseil municipal d'octobre.

✓ Jardinons notre territoire : le passage du jury est prévu pour le mercredi 25 juin matin. Visite effectuée comme habituellement avec un élu et un agent du service technique.

✓ Réserve foncière : la signature de l'acte d'achat/vente chez le notaire est faite depuis le 10 juin. Nous pouvons donc engager les travaux de déboisement & débardage.

4/ Jeunesse Animation :

✓ Ecole : Jean-Claude Luteau informe avoir assisté à la réunion intercommunale avec la DASEN qui a eu lieu le 11 juin à la CCVG. Il a été annoncé qu'aucune ouverture ou fermeture de classe/école ne sera faite sans concertation avec les maires concernés. Il sera appliqué un seuil de 15 élèves par niveau mais

comment maintenir les classes et les écoles avec un tel concept dans nos communes rurales ? la réponse a été sous entendues par l'émergence des « pôles scolaires » et les « rapprochements avec les communes voisines » Les communes vont recevoir d'ici peu un courrier notifiant les projections des effectifs scolaires à 3 ans. M. Artaud a annoncé un déplacement sur la commune de Bouresse, le conseil en sera avisé dès lors que la visite sera programmée afin que chacun puisse y assister en fonction de ses disponibilités.

5/ Administration et Gestion :

✓ Personnel communal : comme vous le savez nous avons quelques difficultés pour le remplacement de la cantine en juin, nous adressons nos remerciements à Jean-Marie Ferron qui a su répondre présent pour les enfants.

Tour de tables des conseillers

Patrice BANVILLE souhaite avoir des informations sur la boulangerie.

Jean-Claude Luteau s'excuse, il devait effectivement en parler avant d'oublier. L'ancien boulanger a sollicité un rendez-vous, il paraît intéressé. Cela dit le logement à l'étage étant toujours occupé. M. Demelle s'engage à quitter les lieux mais pas sans nouveau logement (il dit avoir commencé les recherches). Nous disposons également d'un autre candidat à la reprise (connu par l'intervention de M. Viaud) qui réside actuellement sur Nalliers ; il sera également reçu en entretien.

Agenda :

Samedi 21 Juin 2025 à 14h30 : Fête de l'école (avec MJC 21 et APE de Bouresse) Salle des Fêtes

DIMANCHE 29 JUIN : Fête communale et associative

Vendredi 4 Juillet 2025 à 19h : soirée de fin d'année – Salle des associations

Jeudi 11 Septembre 2025 à 18h30 : Réunion du Conseil Municipal (A CONFIRMER)

Jeudi 9 Octobre 2025 à 18h30 : Réunion du Conseil Municipal (A CONFIRMER)

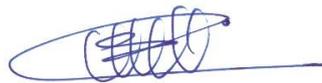
L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents et lève la séance à 20 heures.

Le Secrétaire de Séance,



Christian DUVERGER

Le Maire,



Jean-Claude LUTEAU

